

GESTION DES EAUX PLUVIALES

&

ORAGES EXCEPTIONNELS

Contexte :

Conséquences d'un orage exceptionnel

1/ Analyse de l'intensité de l'orage par rapport au dimensionnement des ouvrages :

Rappel : Les ouvrages CCARB sont dimensionnés pour une pluie de retour 20 ans (Météo France)

- * 21.5 mm en 15mn
- * 38.7 mm en 60mn

Un orage exceptionnel a une intensité supérieure à celle pour laquelle les ouvrages sont dimensionnés et construits.

2/ Vérification de l'état d'entretien des ouvrages

Rappel – les fréquences d'entretien des ouvrages CCARB sont :

- Avaloirs tous les 2 ans
- Avaloirs en zones sensibles (routes principales, trafic agricole, zones arborées...) tous les ans
- Puits d'infiltrations et décanteurs tous les 5 ans

Suite à une suspicion de dysfonctionnement, un contrôle ponctuel sur site des ouvrages et un curage ponctuel sont réalisés par la CCARB.

3/ Conclusions:

Suite aux analyses des dysfonctionnements, les causes peuvent être de plusieurs ordres :

- Les remontées d'effluents par les canalisations peuvent être dues à des installations non conformes (sous le niveau de la route) et ne disposant pas de dispositif anti-refoulement (clapet, pompes de relevage...) : un constat de terrain avec contrôle de la conformité des branchements permettra de confirmer cette hypothèse (schéma NC3)
- Les caves inondées sont soit liées:
 - à un défaut d'entretien des puits d'infiltrations privés
 - au fait que les gouttières et caniveau grille du sous-sol sont raccordés sur un puits d'infiltration commun (schéma NC2)
 - au ruissellement des eaux de voirie vers les sous-sols suite à la surcharge des ouvrages publics liée à l'intensité de la pluie, ou suite à un dysfonctionnement des installations CCARB

Les pratiques de bons raccordements sont rappelés dans le schéma C1.

Pour la partie privative des branchements et en cas d'inondations : le service assainissement se tient à la disposition des riverains pour faire un point précis sur leur branchement et leurs ouvrages.

Contact : assainissement@alsacerhinbrisach.fr ou 03-89-72-56-49 service assainissement.

Les bons gestes à adopter par les riverains pour limiter les inondations :

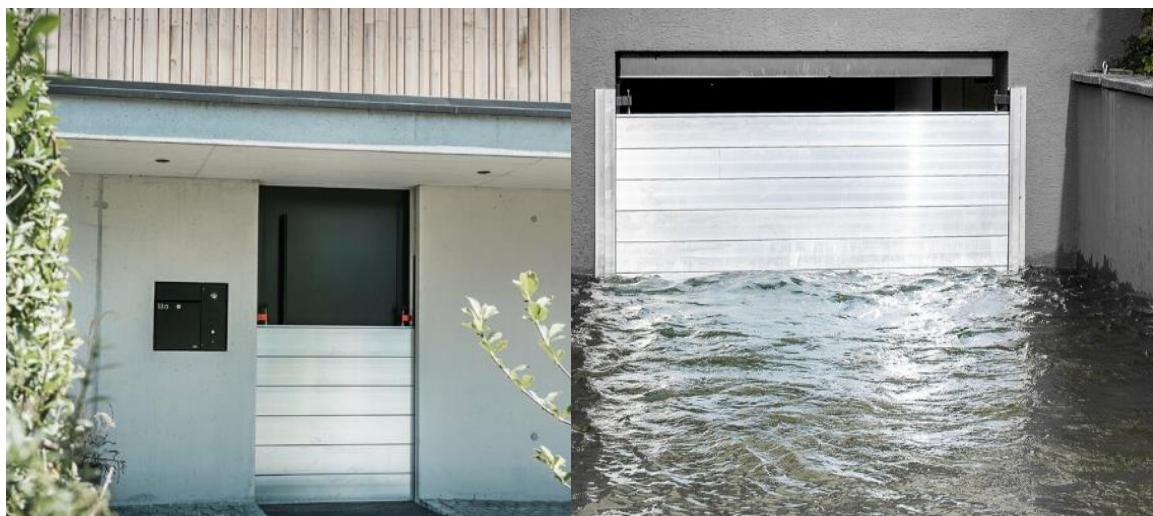
Sur la partie publique :

- ☞ Balayer les trottoirs (rappel de l'obligation de chaque riverain), tailler les haies et arbres pour éviter de boucher les avaloirs avec les feuilles mortes
- ☞ Eviter tout rejet interdit dans les avaloirs (reste de béton lors de travaux, rejet d'eaux sablonneuses, etc)

Sur la partie privée :

- ☞ Nettoyer régulièrement les gouttières et caniveaux, vérifier que le puits d'infiltration ne soit pas bouché
- ☞ Profiter de travaux d'aménagements des cours et jardins pour déconnecter les eaux pluviales qui sont raccordées au réseau public (en les infiltrant, ou les réutilisant)
- ☞ Dans les secteurs sensibles, s'équiper d'une protection individuelle contre les eaux de ruissellement tels que sacs de sable, barrage mobile type batardeaux, pour protéger le sous-sol (panneaux anti-inondations dont les fournisseurs peuvent être trouvés sur internet).

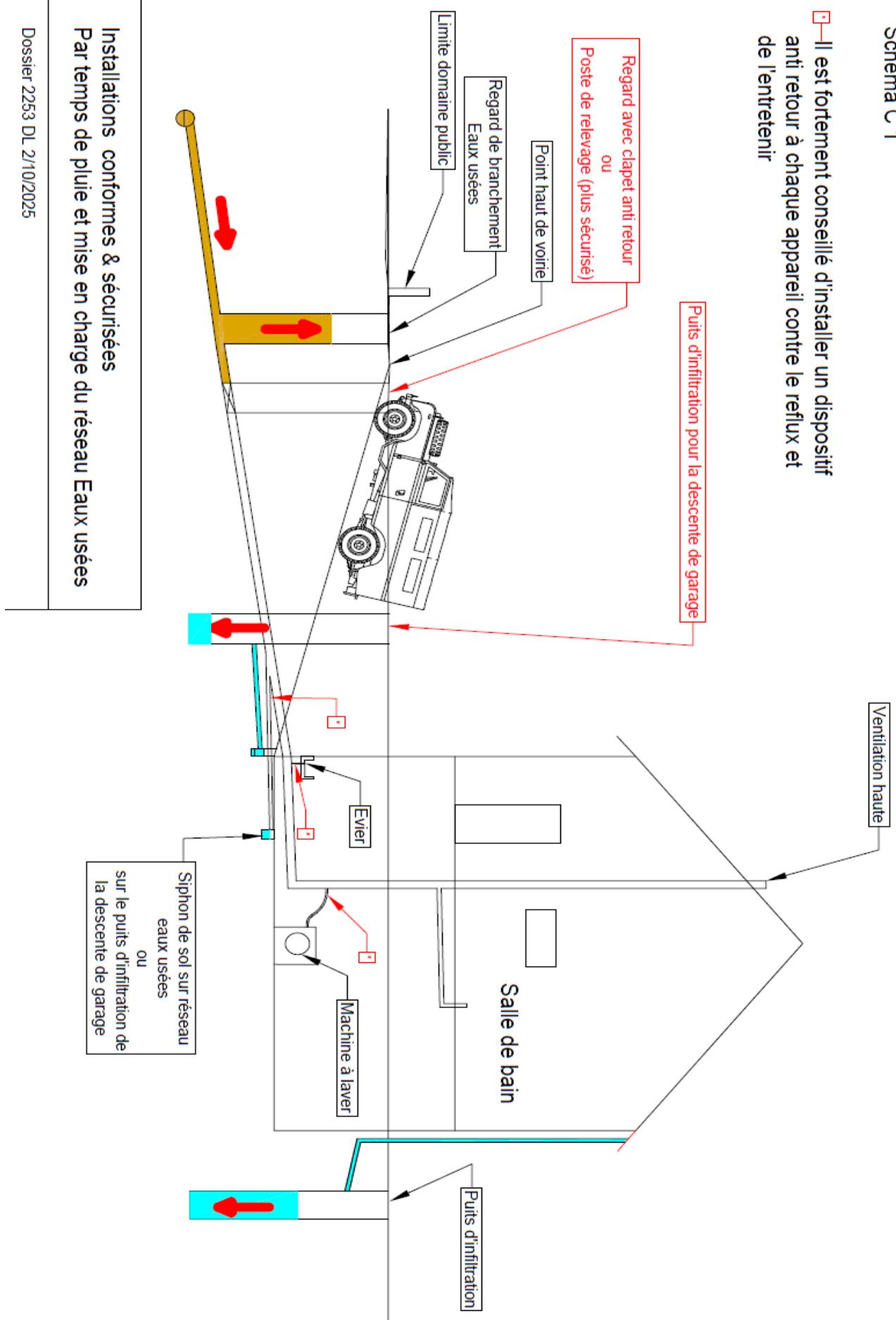
Panneaux anti-inondations : une protection complémentaire efficace contre le ruissellement des eaux de surface mais non adapté en cas de risque de retour d'eaux du réseau.



Exemple de panneau anti-inondation. Source : PREFA

Schéma C 1

Il est fortement conseillé d'installer un dispositif anti retour à chaque appareil contre le reflux et de l'entretenir



Installations conformes & sécurisées
Par temps de pluie et mise en charge du réseau Eaux usées

Schéma NC 2

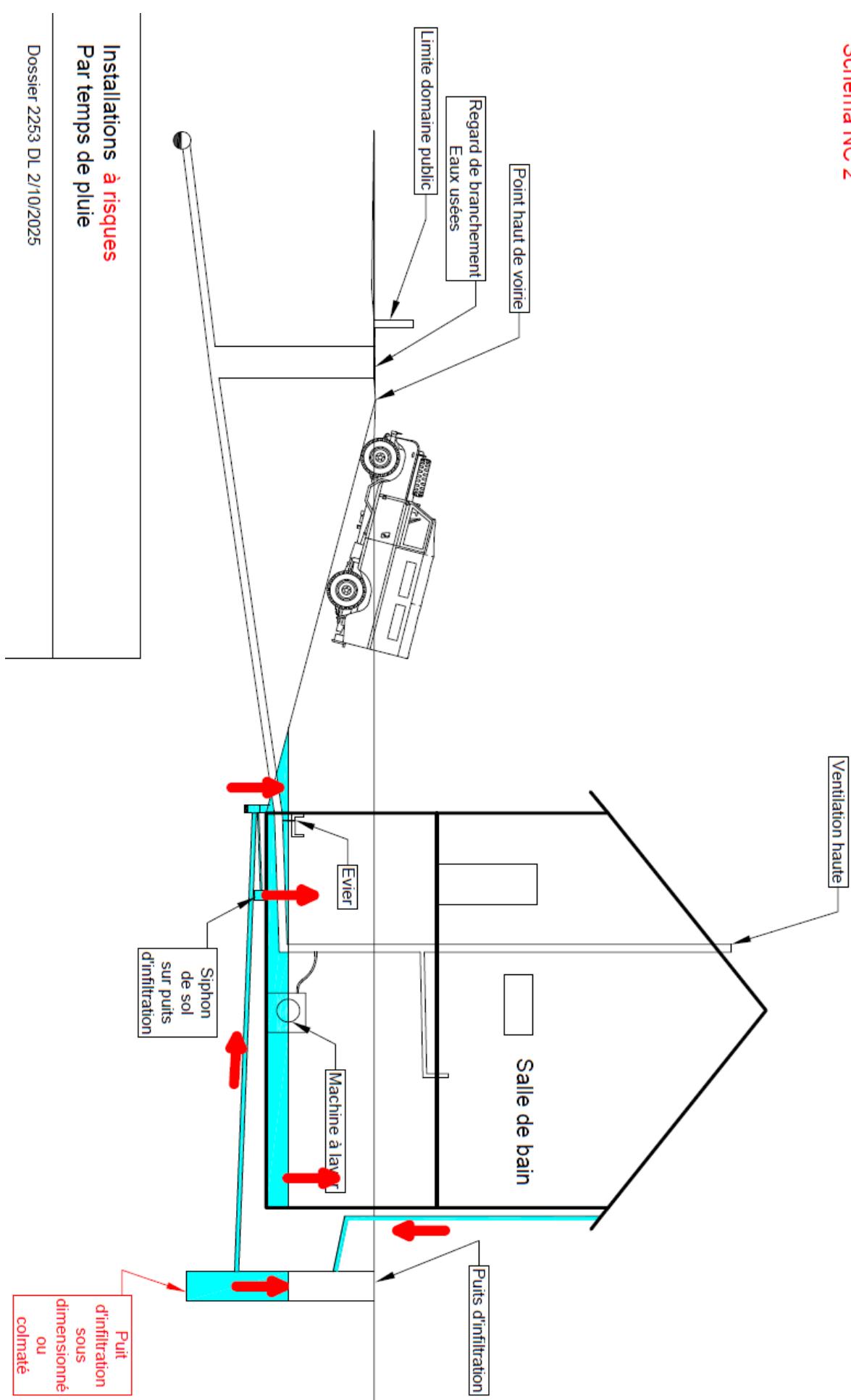


Schéma NC 3

